



All Risks Assurance pour PME

La Mobilière propose désormais une solution
"All Risks " pour les petites et moyennes entreprises.

Comment ce produit est-il structuré?

L'assurance All Risks couvre en principe tous les dommages qui répondent aux conditions énoncées par la clause de couverture et ne sont pas expressément exclus du contrat.

La clause de couverture générale définit les choses et les dommages assurés.

S'il fait valoir une exclusion, l'assureur doit en prouver l'existence.

Quelles couvertures le produit comporte-t-il?

Selon les conventions passées, l'assurance All Risks couvre les biens meubles et les bâtiments, ainsi que la perte de produits et les frais supplémentaires.

Il est également possible d'inclure ou d'exclure:

- les tremblements de terre et les éruptions volcaniques
- machines, appareils techniques incl. perte d'exploitation
- Vol simple

À quelles conditions le produit peut-il être proposé?

- Somme minimale en valeur totale de CHF 750 000 pour les biens meubles;
- Somme minimale en valeur totale de CHF 5 Mio pour une All Risks pur pour bâtiments;
- La volonté de prendre en charge une franchise de base de CHF 1000.- pour tous les risques;
Exception: franchise légale pour les dommages naturels selon l'OS et franchise pour les tremblements de terre entre CHF 20 000 et CHF 1 Million;
- Prime minimale de CHF 2000.-;

Non-disponible pour l'agriculture, la branche automobile et les manifestations.

Avantages

- Une seule police pour couvrir les risques choses, bâtiment et techniques;
- la preuve de l'exclusion de la couverture incombe à l'assureur;
- couverture d'assurance plus complète.